N° 159

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications

Mardi 24 juin 2008

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2007 (DOC. 4 - IVe (2007-2008) - N°1)

3 DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR

3 EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES

4 EXPOSÉ DE LA MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

7 ECHANGE DE VUES
(Orateurs: MM. Miller, Deghilage, Van Cauwenberghe)

8 ORGANISATION DES TRAVAUX
(Orateurs: M. Van Cauwenberghe, Mme Simonet, Ministre, M. le Président)

8 ECHANGE DE VUES (SUITE)
(Orateurs: Mme Simonet, Ministre, M. le Président)

9 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) - N° 1 ET ANNEXE 6)

9 EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

9 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

9 EXPOSÉ DE LA MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

10 ÉCHANGE DE VUES
(Orateurs: M. Van Cauwenberghe, Mme Defalque, Mme Simonet, Ministre)

12 VOTE

12 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

12 QUESTIONS ORALES

12 de M. Miller sur « la poursuite du processus de ratification du Traité de Lisbonne », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures
(Orateurs: M. Miller, Mme Simonet, Ministre)

13 de M. Miller sur « l'accord européen en matière d'immigration », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures
(Orateurs: M. Miller, Mme Simonet, Ministre, M. le Président)

15 LISTE DES INTERVENANTS

15 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES, DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présidence de M. Louis Smal, Président.

La séance est ouverte à 10 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2007 (DOC. 4 - IVe (2007-2008) - N°1)

DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Bodson est désigné en qualité de Co-Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES

M. Jean-François Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes. – Dans sa préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Région wallonne pour l'année 2007, la Cour des comptes a réalisé une analyse budgétaire de l'utilisation des crédits consacrés au plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon.

Les commentaires qui en résultent reposent essentiellement sur un examen de la consommation des crédits au niveau du budget régional et des organismes d'intérêt public. Dans ce dernier cas, l'analyse s'appuie, pour 2007, sur des données comptables provisoires, non encore approuvées par l'organe de gestion. Les explications ont été étoffées, d'une part, par les précisions apportées par certains Cabinets ministériels, administrations et organismes concernés et, d'autre part, par les informations provenant de la situation au 31 décembre 2007, dressée par le Délégué spécial du Gouvernement chargé du suivi des actions prioritaires ainsi que des notes au Gouvernement du 21 février 2008 consacrées aux actions prioritaires.

Cette analyse est donc essentiellement budgétaire dans la mesure où elle n'aborde le plan Marshall que sous l'angle de la consommation des moyens d'action et des moyens de paiement qui y sont affectés. Par ailleurs, elle n'a pas pu être réalisée lorsque les crédits sont utilisés par une entité qui n'est pas soumise au contrôle de la Cour. Enfin, cette analyse n'a pas cherché à évaluer les actions mises en œuvre grâce à ces crédits. Toutefois, pour quelques mesures, elle fait état de données statistiques destinées à fournir un aperçu de la réalisation des objectifs chiffrés figurant dans le document de synthèse «Concentrer nos forces, 1 milliard d'euros pour 5 priorités», publié sur le site du Gouvernement wallon. Ces données sont mentionnées à titre purement informatif étant donné qu'elles n'ont pu, dans le délai imparti, être validées par la Cour.

Les matières qui relèvent de cette Commission sont principalement mises en œuvre dans le plan Marshall à travers :
- l'Axe 1 : créer des pôles de compétitivité (mesure 1.2 : Recherche) ;
- l'Axe 4 : doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise.

En 2007, les moyens d'action (290,5 millions d'euros) et les moyens de paiement (222,6 millions d'euros) relatifs aux actions prioritaires ont été utilisés à concurrence de 90,1% et de 84,3%. Ces taux d'utilisation sont en baisse par rapport à ceux observés en 2006 (95,6% et 88,2%).

Dans l'optique des engagements, les consommations les moins élevées concernent les Axes 1 (77,4%) et 4 (75,4%).

En ce qui concerne l'Axe 1, cette moindre consommation est principalement imputable à la mesure 1.2 -

Recherche. Les crédits affectés à cette mesure, qui représentent 84,2% de ceux de l'Axe 1, ont été engagés à hauteur de 74,5%.

La consommation limitée des crédits de l'Axe 4 résulte des taux d'utilisation des crédits dévolus aux mesures 4.3-Programmes mobilisateurs et programmes mobilisateurs énergie et 4.4 - *Spin off/out*. Au sein de la mesure 4.3, les crédits relatifs aux Programmes mobilisateurs (5 millions d'euros) n'ont pas été utilisés.

Dans l'optique des ordonnancements, trois axes présentent des consommations inférieures à la moyenne (Axe 1: 65,1%, Axe 4: 42,% et Axe 5: 78,%).

S'agissant de l'Axe 1, les moyens de paiement relatifs à la mesure 1.2 Recherche (18,8 millions d'euros) ont été consommés à concurrence de 40,4%.

En ce qui concerne l'Axe 4, le faible taux global d'exécution des moyens de paiement reflète celui de chacune des mesures composant cet Axe, hormis la mesure 4.5 - Stimulation technologique dont les crédits (1,8 million d'euros) ont été intégralement consommés.

Je voudrais souligner le fait qu'il faut considérer les éléments d'analyse qui précèdent dans les limites des réserves méthodologiques exprimées par la Cour et énoncées au début de mon exposé. Chaque mesure du Plan Marshall a ses spécificités et l'examen purement budgétaire des consommations de crédits d'un point de vue global ne tient pas compte, par exemple, du caractére plus ou moins novateur des différentes actions. Or, certaines mesures du Plan Marshall visent simplement à résorber le retard accumulé dans des anciennes politiques. C'est le cas de la mesure 2.2. qui vise essentiellement à résorber le retard accumulé dans le traitement des dossiers relevant de l'ancien dispositif d'aides à l'investissement. Cette mesure s'est vu attribuer, pour la période 2006-2007, des moyens d'action à concurrence de 85 millions d'euros, soit 93,7% des moyens d'actions dévolus durant la même période à la mesure 1.2. - Recherche. On se trouve ici en présence de deux mesures qui, budgétairement, ont un poids comparable mais qui sont intrinsèquement très différentes, le caractère novateur des primes à l'investissement dans le régime de la loi de réorientation économique du 4 août 1978 étant assez relatif.

EXPOSÉ DE LA MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je tiens tout d'abord à remercier la Cour des comptes pour son analyse et pour avoir pointé les différentes mesures prises dans le cadre du Plan Marshall.

Avec le Plan Marshall, nous avons anticipé les programmes européens. Cela n'a pas toujours été facile à mettre en oeuvre, mais nous avons voulu donner une impulsion forte avec des engagements et des moyens mis à disposition. Ainsi 120 millions d'euros ont été réservés pour l'Axe 1. Les premiers appels à projets totalisent des dossiers à concurrence de 107 millions d'euros. La qualité des projets présentés lors des deux premiers appels prouvent que le succès est là. Un troisième appel à projets a d'ailleurs été lancé, ce qui aura pour conséquence de dépasser les budgets initialement prévus par le Plan Marshall.

Cela représente un travail colossal pour les partenaires. Des dossiers ont démarré rapidement alors que d'autres partenaires ont pris le temps de se mettre d'accord sur certains points. Par ailleurs, à l'avenir, nous devrions connaître une certaine accélération puisque la pratique qui, jusqu'ici n'existait pas, s'est mise en oeuvre.

On notera aussi que nous devons également assurer des salaires. Dès lors, si nous engageons les montants pour les années à courir du Plan Marshall, les crédits d'ordonnancement sont assurés par les porteurs de projets à qui nous donnons ce fonds de roulement. À eux de travailler. Une fois ce fonds de roulement utilisé, nous attendons les déclarations de créances. C'est de cette manière que fonctionnent toutes les politiques de recherches. Par ailleurs, je ne souhaite pas liquider des fonds de roulement disproportionnés par rapport aux besoins.

C'est avec beaucoup d'intérêt et une grande attention que j'ai pris connaissance du rapport de la Cour des comptes relatif à la préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2007.

Ce rapport présente de manière détaillée et très lisible la teneur des résultats budgétaires de la Région de l'année dernière.

En ce qui concerne mes compétences, j'ai relevé deux points que j'évoquerai avec vous.

Le premier concerne l'évolution de l'encours des engagements. La Cour signale que, parmi les plus fortes augmentations, figurent les programmes 12.02 — Recherche — et 12.03 — Aides aux entreprises -. L'encours augmente en effet de 30,4 millions dans le premier, et de 42,1 millions dans le second.

Au programme 12.02, la progression de l'encours découle principalement des articles 61.03 et 61.05 relatifs l'un aux programmes d'excellence et l'autre, aux subventions aux universités dans le cadre des pôles de compétitivité.

Le crédit de l'AB 61.03 (Programmes d'excellence) a été porté à 15 millions d'euros en crédits d'engagement (contre 5 millions à l'initial) afin de permettre l'engagement des tranches 2007, 2008 et 2009 du programme NEOANGIO lancé en 2006 et l'engagement des tranches 2007, 2008 et 2009 du programme CIBLE lancé en 2007, chaque tranche correspondant à un montant de 2,5 millions d'euros. Le fonds de roulement 2007 du programme CIBLE a été ordonnancé l'an dernier ainsi que les premières déclarations de créance du programme NEOANGIO. Ce faisant, les engagements ont totalisé 15 millions contre 2 millions en ordonnancement, d'où une progression de l'encours de l'ordre de 13 millions sur ce seul article budgétaire .

L'AB 61.05 finance les subventions versées aux universités dans le cadre des pôles de compétitivité. Les engagements ont totalisé 21,8 millions tandis que les ordonnancements se sont élevés à 3,9 millions. L'encours a donc augmenté de la différence, soit 17,8 millions. La différence entre les moyens d'action et les moyens de paiement tient de nouveau au fait que les ordonnancements 2007 correspondent aux seuls fonds de roulement des projets engagés. Ces fonds de roulement correspondent eux-mêmes à la prise en charge de 9 mois de fonctionnement dans le cas des universités, sachant qu'en moyenne, un projet de recherche de ce type dure de 36 à 42 mois.

La tâche du Gouvernement est de donner une orientation, de favoriser les rapprochements et d'octroyer des moyens. C'est ensuite aux responsables de projets d'engager du personnel et de consommer les crédits.

Au programme 12.03, la progression de l'encours relevée par la Cour découle principalement des articles dédiés aux aides aux entreprises participant aux pôles de compétitivité, soit l'AB 51.03 pour le volet subvention et l'AB 81.02 pour le volet avance récupérable. Pour ces deux articles, l'encours augmente respectivement de 10,3 et de 13,4 millions, soit un total de 23,7 millions.

Ici aussi, cela tient au fait que nous avons engagé plusieurs projets issus des deux premiers appels à projet, pour la totalité du budget approuvé par le Gouvernement, tandis que seuls les fonds de roulement ont été ordonnancés qui, dans le cas des aides aux entreprises, couvrent 6 mois de fonctionnement.

L'encours relatif à l'article 81.01 (les avances récupérables classiques) a également fortement progressé en 2007, de 16,4 millions pour être précis. Ces ordonnancements ont donc été pris à charge du budget 2008. A la date du 23 juin, l'encours ne s'élevait d'ailleurs plus qu'à 73,1 millions contre 87,9 millions au 31 décembre 2007, soit une diminution de 14,8 millions.

Les entreprises ont montré que ces mesures les intéressaient. Les entreprises et les opérateurs eux-mêmes doivent se mettre en route.

Le second point du rapport que je souhaite aborder avec vous concerne, vous vous en doutez, la consommation des budgets réservés aux axes et mesures du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon.

Vous me permettrez de formuler une remarque préalable.

Il n'est absolument pas question de discuter les informations reprises par la Cour. Elles correspondent aux résultats dont le Gouvernement a pris connaissance lors de sa séance du 21 février dernier.

L'exercice de la Cour est indéniablement intéressant. Je soulignerai la pertinence d'examiner la consommation cumulée des exercices 2006 et 2007 ou l'analyse de l'exécution en regard des budgets prévus pour toute la durée du Plan Marshall.

L'exercice a toutefois des limites : il ne reflète pas l'ensemble de la dynamique mise en œuvre à travers le Plan Marshall. Les pôles connaissent un franc succès. Nous capitalisons sur cette mise en réseau d'opérateurs et cela nous permettera d'être meilleurs dans les futures programmations européennes.

En ce qui concerne les pôles de compétitivité, je souhaiterais compléter l'analyse de la Cour.

Pour mémoire, les pôles disposent d'un budget de 120 millions pour mener des projets de recherche. Dans le cadre du budget 2007, nous devions prévoir des crédits suffisants pour permettre l'engagement de plusieurs projets issus du premier appel et anticiper les résultats du deuxième appel. Les montants inscrits étaient volontairement importants pour donner un signal positif aux acteurs wallons de la recherche afin de les inciter à entrer dans les pôles.

Je pense pouvoir dire que cet objectif a été rencontré. J'en veux pour preuve les montants correspondants aux projets sélectionnés par le Gouvernement.

Au premier appel, 15 projets ont été sélectionnés pour un budget total de 72,1 millions en aides régionales. Sur ces 15 projets, 3 ont été engagés en 2006 pour un montant de 20,3 millions. Les ordonnancements se sont élevés à 11,7 millions. Sept projets ont été engagés en 2007 pour 39,2 millions, et 5,2 millions ont été ordonnancés pour les fonds de roulement. Sur les cinq projets restants, deux ont été engagés depuis le début de cette année pour 1,4 millions et deux seront engagés en septembre ; le dernier projet issu du premier appel sera sans doute engagé d'ici la fin de l'année, les entreprises ayant demandé un délai complémentaire pour finaliser les modalités de leur partenariat.

A ce stade, 59,5 millions d'euros ont donc été engagés, soit près de 83 % du budget de 72,1 millions des projets du premier rappel.

Quant au deuxième appel, 13 projets ont été retenus par le Gouvernement, pour un budget total de 34,9 millions d'aides régionales.

Cinq projets ont été engagés dès 2007 pour 12,6 millions (soit 36 % du total) avec des ordonnancements à hauteur de 2,4 millions. Les huit autres projets seront engagés cette année.

Au total, les deux premiers appels à projets mobilisent 107 millions, soit 92 % de l'enveloppe budgétaire de 120 millions allouée à la recherche dans les pôles de 2006 à 2009. Sur ces 107 millions, 73,5 millions (soit 69 %) font déjà l'objet d'un engagement budgétaire. Cela signifie qu'après deux ans de Plan Marshall, plus de deux tiers du budget global ont été consommés.

La consommation des crédits d'ordonnancement est, bien entendu, moindre que celle des crédits d'engagement. Nous sommes au début des projets et, à ce stade, seuls des fonds de roulement ont été versés. La consommation des moyens de paiement va progressivement s'accélérer dès que les bénéficiaires commenceront à entrer leurs déclarations de créance. Cette évolution est tout à fait habituelle pour des projets de Recherche/Développement.

Concernant la mesure 4.1 relative au FRIA, la consommation des crédits n'appelle pas de commentaires particuliers.

Les moyens d'action 2007 s'élevaient à un million d'euros ; ils ont été entièrement consommés. Les moyens de paiement n'ont pas été ordonnancés en 2007. En effet, la subvention versée au FRIA dans le cadre du Plan Marshall est engagée en même temps que la subvention classique de 2,86 millions par an. En 2007, le FRIA a donc globalement reçu 3,86 millions d'euros dont la moitié a été ordonnancée à charge de la subvention classique. Le solde de 1,93 millions (dont un million du Plan Marshall) sera ordonnancé cette année, sachant que les moyens de paiement non consommés en 2007 n'ont pas été perdus puisque, s'agissant de crédits non dissociés, ils ont été reportés en 2008.

Dans le cadre du Plan Marshall, il était prévu de lancer 3 nouveaux programmes d'excellence.

C'est chose faite, puisque, le 19 juin dernier, le Gouvernement wallon a approuvé le programme DIANE (pour Désordres Inflammatoires dans les Affections Neurologiques). Ce programme concerne la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et la Sclérose en plaque.

En 2007, nous avons engagé les tranches des programmes NEOANGIO et CIBLES pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un total de près de 15 millions d'euros. Les ordonnancements ne couvraient que le fonds de roulement du programme CIBLES, celui de NEOANGIO ayant été versé en 2006.

Cette année, nous engagerons les tranches 2008 et 2009 du programme DIANE, pour un total de 5 millions. Nous ordonnancerons également le fonds de roulement correspondant à 6 mois de fonctionnement.

En 2006, nous avions attribué dans le cadre du Plan Marshall, 5 millions d'euros à WALEO.

Nous avions, dans ce cadre, renforcé de budget dans la mesure où beaucoup de dossiers de grande qualité avaient été retenus par le jury.

Pour 2007, nous avons lancé un appel à projet et nous nous sommes montrés novateurs avec des thématiques différentes de ce qu'elles étaient habituellement. Trois des onze projets soumis ont été retenus. Les conventions n'ont pas pu être finalisées en 2007, mais ont été engagées en 2008.

Le 22 mai dernier, le Gouvernement wallon a approuvé les thématiques d'un nouvel appel à projet dans le cadre d'un programme mobilisateur. J'y reviendrai ultérieurement.

Venons-en aux mesures qui touchent les *spin-off* et les *spin-out* dans le cadre du Plan Marshall. Vingt millions avaient été mobilisés à cet égard. Il y a lieu d'observer que les *spin-off* fonctionnent très bien, mais que les réponses aux *spin-out* sont moindres. Peut-être que cette mesure est moins connue? Ainsi, 23 projets *spin-off* ont été déposés en 2006 et 17 ont été retenus pour un budget de 3,3 millions d'euros, alors que le budget réservé aux *spin-off* a rencontré moins de succès. Nous avons donc opéré un transfert en faveur des 17 projets retenus par le jury dans le cadre des *spin-off*, sans bien sûr remettre en cause les mesures *spin-out*. En 2007, 20 projets ont été déposés et 13 retenus pour un budget de 2,9 millions d'euros, alors que le budget prévu à cet égard était de 2,8 millions d'euros. Nous avons donc engagé 12 projets en 2007, mobilisant 96% du budget prévu et le treizième a été engagé au début de l'année 2008.

Un nouvel appel à proposition a été lancé en décembre 2007 et clôturé le 21 mars dernier. L'évaluation des propositions par l'Administration est en cours. Mon espoir est que le budget de 3,5 millions d'euros sera consacré par les dossiers retenus.

En matière de *spin-out*, le système de fonctionnement est différent, les dossiers sont proposés par les entreprises et le jury compétent se réunit chaque trimestre. En 2006, il a eu à connaître de neuf projets, dont quatre ont été retenus pour un budget de 600.000 euros. En 2007, *le Comité First spin-out*, a retenu, pour 150.000 euros, un des trois projets déposés. Pour ce qui concerne 2008, le comité de sélection s'est réuni à deux reprises. Il a retenu les trois projets déposés pour un montant de 450.000 euros.

L'Administration a, par ailleurs, organisé une communication à l'adresse des investisseurs. Elle réalise également une évaluation de cette mesure qui demeure un peu faible. L'objectif est de vérifier la bonne adéquation de ce dispositif aux besoins des entreprises. Il semblerait que certains freins demeurent, à l'exemple de l'absence de soutien financier pour la réalisation du plan d'affaires. Nous verrons comment adapter en fonction des résultats de cette étude.

J'en viens à la mesure 4.5 qui touche la stimulation économique. J'observe que l'AST a reçu sa subvention de 1,8 million d'euros, ce qui représente 100 pourcent du budget consacré, et le Gouvernement wallon a accepté de donner les subventions de la première tranche de la mesure du crédit dissocié. Cette décision a été appliquée à tous les OIP. Elle consiste à ne jamais libérer 100 pourcent du crédit à la base, mais de le faire en fonction des besoins.

ECHANGE DE VUES

M. Richard Miller (MR). – J'aurai une remarque relative à notre méthode de travail. Habituellement, le Ministre répond brièvement à la Cour des comptes après l'avoir entendue. Ici, nous avons eu un long exposé de la Ministre, ce qui est tout à son honneur. Cette dimension laisse toutefois supposer que les remarques de la Cour des comptes sont fondées et touchent à des points sensibles. Ainsi, il existe une différence entre les

montants engagés en 2006 et 2007 et les crédits décidés. 18 millions d'euros sont perdus, puisque les années sont passées et que les exercices ont été clôturés.

Pour introduire ma deuxième remarque, je vous dirai qu'à l'université, soucieux de maintenir mon grade de plus grande distinction, j'avais obtenu du professeur d'économie Jacques Nagels, qu'il annule ma note de première session et me permette de présenter mon examen au cours de la seconde. J'ai donc investi deux mois de vacances dans l'étude du cours consacré à la planification. Votre exposé me renvoie à la matière que j'ai ainsi étudiée de manière approfondie et à la façon dont, lorsqu'un plan ne marche pas, parce qu'il y a des ratés au démarrage comme l'indique la Cour des comptes, il peut être plus facile de dire que cela tient au fait que d'autres n'avaient pas compris qu'il fallait démarrer à temps. Pour ce qui concerne vos compétences, il semble que nous ayons ainsi toujours droit au même argument, à savoir qu'un plan a été décidé, que l'on va essayer de le lancer, mais que les partenaires n'ont pas compris assez vite ce qu'il fallait faire pour bénéficier des montants disponibles.

Madame la Ministre, nous sommes inquiets et nous l'avons par ailleurs dit en Commission du Budget. A cet égard, nous souhaiterions disposer d'un état des lieux qui tienne compte des plus récents résultats obtenus, sur base des nouveaux. Il semblerait que nous pourrions en prendre connaissance, ce vendredi en Commission du Budget.

Nous sommes inquiets au sujet de votre consommation budgétaire. Nous avons d'ailleurs observé à cet égard des remarques de la Cour des comptes et entendu votre réponse. Mais la Cour des comptes est une institution respectable et voilà qu'elle vient de pointer deux années de suite vos compétences, notamment en matière de recherche.

Notre objectif n'est pas de dire que le Plan Marshall serait une erreur. Nous avons toujours été favorables à ses objectifs, mais nous sommes inquiets sur la façon dont vous les mettez en oeuvre. La Cour des comptes renforce notre inquiétude.

M. Freddy Deghilage (PS). – Je salue le grade obtenu par M. Miller à l'université.

M. Richard Miller (MR). – Cela m'a conduit à lire le «Capital» de Karl Marx.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Cela a laissé des traces.

M. Richard Miller (MR). – Cela m'a permis de noter qu'en matière de planification, les arguments développés ici rencontrent ce qui se passait à l'Est.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Je dois assister à la réunion de la Caisse des Pensions de notre Parlement. Avant mon départ, puis-je poser une question qui touche aux Relations extérieures?

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Ne vous serait-il pas possible de la poser un peu plus tard? Nous parlons ici de la consommation budgétaire.

M. le Président. – C'est en effet un point différent.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Terminons le débat en cours.

ECHANGE DE VUES (SUITE)

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je n'ai jamais douté de la qualité des études de M. Miller. J'ai bien entendu son observation. Si je m'étais exprimée brièvement, il en aurait tiré la conclusion que j'étais embarassée. J'ai fait un peu plus long, ce qui est peut-être plus difficile à suivre.

Je tiens à indiquer que dans le cadre du Plan Marshall, aucun budget n'est perdu. Je crois d'ailleurs qu'en lançant un programme novateur et validé pour 107 millions de dépenses sur les 120 que nous pouvons dépenser en quatre ans, nous n'avons pas perdu de temps.

M. le Président. – L'incident est clos. Je vous propose de passer au point 2 de notre ordre du jour.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) - N° 1 et annexe 6)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Miller est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DE LA MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je vous propose d'examiner ensemble le premier feuilleton d'ajustement des recettes et dépenses pour l'année 2008 et souhaiterais en profiter pour répondre à la demande qui m'avait été faite à l'initial de l'examen du budget au sujet de l'objectif de Barcelone. Comme vous le savez, celui-ci consiste à porter les dépenses en recherche et développement à 3% du PIB d'ici 2010, sachant que deux tiers de cet objectif sont impartis au secteur privé et un tiers au secteur public.

Je commencerai par vous présenter les points qui touchent l'ajustement en matière de recherche, de relations internationales et de télécommunications. Je tiens à dire que le Gouvernement a travaillé dans un cadre très serein, l'ajustement étant par ailleurs technique. Il a veillé à respecter l'engagement pris envers le Fédéral, lequel s'exprime par un effort complémentaire de 360 millions d'euros, dont 30 sont supportés par la Région.

Il va de soi que nous avons tenu compte de l'évolution de l'environnement macro-économique et de l'accélération de l'inflation qui touche les salaires et traitements. Cela explique la plupart des ajustements qui ont été opérés.

Pour ce qui touche mes compétences, les crédits ajustés totalisent 225,835 millions d'euros en moyens d'actions et 203,462 millions d'euros en moyens de paiement. Par comparaison avec le budget 2008 initial que vous avez approuvé, vous pouvez noter une augmentation de 7,557 millions d'euros en moyens d'actions et 5,187 millions d'euros en moyens de paiement. Cela découle notamment des éléments propres à l'ajustement ainsi que des arrêtés de réallocation et de transfert intervenus depuis janvier dernier.

Pour ce qui touche l'ajustement proprement dit, j'attire votre attention sur ce que les crédits de l'A.B. 11.02 du Programme 06 de la D.O. 02 qui concerne le personnel du Cabinet, augmente de 16.000 euros, ce qui tient compte de l'indexation de 2% des traitements des agents suite au dépassement de l'indice pivot.

Les crédits de l'A.B. 41.02 qui concernent la subvention à l'AWT en matière de développement de services aux entreprises diminuent par contre de 2.000 euros. Cet ajustement à la baisse s'explique par le fait qu'il est ici tenu compte de la révision du paramètre d'indexation pour l'année 2007. Il est donc tenu compte de l'année précédente. En toute logique, il va de soi que le budget de l'année prochaine sera flaté.

J'en viens aux crédits de l'A.B. 12.03 touchant les frais afférents aux délégations Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Ils sont augmentés de 120.000 euros en moyens d'actions et de paiement. 52.000 euros de cette somme reflète l'indexation des salaires, tandis que le delta correspond à la prise en charge par la Région wallonne de 50% du coût induit par le mouvement diplomatique.

Au programme 03 de la D.O. 53 qui touche les télécoms, une réallocation est opérée à la demande de l'Administration entre les A.B. 12.08 couvrant les dépenses courantes dans le cadre des factures de cette année et 73.17 qui concerne les travaux relatifs aux réseaux de fibres optiques. Cette opération est budgétairement neutre et vise simplement à rencontrer les besoins de l'Administration. En outre, des crédits à hauteur de 7,423 millions d'euros en moyens d'action et de 5,053 millions d'euros en moyens de paiement ont été transférés pour permettre l'engagement de projets isus des deux premiers pôles de compétitivité.

Vous vous souviendrez qu'au moment de l'examen du budget 2008 initial, la Cour des comptes avait indiqué que le dispositif des dépenses du programme justificatif n'était pas tout à fait cohérent avec celui du projet de décret budgétaire. Nous avons fait suite à cette remarque par un toilettage, ce qui a notamment permis de supprimer quelques A.B. qui n'étaient plus utilisées ou plus opportunes. D'autres A.B. ont par contre été créées, par exemple relativement au Programme convergence, compétitivité et emploi.

Le 15 mai dernier, le Gouvernement wallon a approuvé les projets qui ont été soumis à la *Task Force* pour la mesure 2.2. Ils bénéficieront au total de 150,613 millions d'euros d'aide, dont 89,314 millions d'euros à charge du budget wallon. J'ai demandé à l'Administration de lancer la procédure de transfert de moyens d'actions au départ du programme 32.01 afin d'alimenter l'A.B. 01.01 de 57,624 millions d'euros et l'A.B. 01.02, de 31,690 millions d'euros. Les services de la Division du budget va soumettre les arrêtés de transfert à ma signature et la DGTRE pourra donc procéder à l'engagement des projets dans les prochaines semaines. Les montants ne sont donc pas encore arrivés dans mes budgets, mais ils l'auront été la prochaine fois que nous nous verrons.

Une allocation de base a par ailleurs été créée par réallocation de crédits au programme 16.02 relatif aux relations extérieures de la Région. Il s'agit de l'allocation 32.05 qui vise les subventions en vue de favoriser les initiatives citoyennes. Il s'agit d'un projet nouveau. Nous pourrions, à cet égard, citer l'appel à projet citoyen d'Europe lancé en 2007 à l'occasion du 50ème anniversaire de la signature du Traité de Rome, en vue de lancer une réflexion sur l'Europe que nous voulons créer et vivre. L'idée était également de faire prendre conscience des enjeux européens. Le succès fut rencontré en 2007 avec le dépôt d'une vingtaine de projets. Nous avons souhaité le reconduire en 2008 avec deux catégories de projets, distinguant d'une part ceux qui visent les rencontres autour d'une réflexion commune sur pied de séminaires, colloques ou autres tables rondes, d'autre part, de projets créatifs et pédagogues en lien avec l'avenir européen. Il existe également une A.B. 32.05 qui concerne la solidarité internationale dans le cadre de la coopération internationale. Ces différents éléments vous donnent une vue d'ensemble sur l'ajustement.

ÉCHANGE DE VUES

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Je note que vous avez tenu compte d'une indexation de 2% dans l'élaboration de votre budget. Selon les informations disponibles, l'inflation pourrrait être de 4,6% en 2008. Comment comptiez-vous y faire face? Un deuxième ajustement est-il prévu?

Je vous ai par ailleurs entendu dire souvent que la fusion DRI-CGRI et notre réseau de délégations allaient coûter moins cher en 2008 qu'en 2007, grâce à des diminutions d'effectifs, afin d'assurer un équilibre. Vous venez d'évoquer par ailleurs, un budget de 120.000 euros qui inclut 50% du coût induit par le mouvement diplomatique. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit, dès lors que vous nous aviez annoncé une opération neutre du point de vue budgétaire? A quoi le montant concerné a-t-il été affecté? Où en est-on dans les postes supprimés?

J'en viens à l'A.B. 32.05. Je note qu'il inclut déjà des engagements et des projets. *Quid*, si le succès est rencontré en 2008, comme en 2007?

Mme Brigitte Defalque (MR). – Je souhaiterais vous interroger sur l'A.B. consacrée aux télécoms. Vous avez réduit les moyens de 2.000 euros par référence à l'index. N'avez vous pas peur que cela mette cette agence en difficulté? Par contre, en matière de relations extérieures, on assiste à une augmentation des moyens, toujours par réfefence à l'inflation. C'est contradictoire. Sur base du même argument, on diminue d'un côté et on augmente de l'autre. Ne faudrait-il pas revoir les critères?

En ce qui concerne les frais de nos représentations à l'étranger, vous nous avez dit qu'ils allaient diminuer. J'observe par contre une augmentation importante et tiens à vous dire ma perplexité.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Nous avons tenu compte de l'index tel qu'il était au moment de la confection du budget. Le Ministre du Budget a tenu compte de 2% d'inflation. En ce qui concerne la question de savoir s'il va encore augmenter jusqu'à la fin de l'année, nul ne le sait. Je pense, par ailleurs, que nous ne procèderons pas à un deuxième ajustement budgétaire, sauf s'il y avait un saut d'index. Je vous rappelle que le cas échéant, il aurait effet le mois qui suit. Il faut donc voir quand inteviendrait ce saut d'index et pendant combien de temps il influencerait les traitements et salaires cette année. Nous travaillons avec les informations du SPF économie. Nous avons travaillé sur base des éléments connus et Michel Daerden s'est toujours montré prudent et prévoyant dans sa gestion budgétaire, tant à la Région qu'à la Communauté. Si une accélération de l'inflation intervenait, il faudrait voir comment réagir, mais il vous répondra sans doute à la Commission de ce vendredi.

Pour ce qui concerne la fusion DRI-CGRI, elle a bien sûr un coût, qui s'explique par exemple par l'harmonisation des statuts et les mesures qui en découlent en matière de pensions pour certains fonctionnaires, de chèques repas, pour d'autres. Nous avons également tenu compte du mouvement diplomatique et l'économie nette en la matière s'élève à 475.000 euros par an, ainsi que je vous l'avais expliqué.

Le montant de 68.000 euros qui apparaît s'explique par la possibilité qui a été donnée au Gouvernement de recruter jusqu'à 50% de personnel extérieur à l'organisme. Le Gouvernement précédent avait utilisé cette possibilité à plein.

De plus, il faut savoir que le mouvement diplomatique avait coûté 943.000 euros en 2004, mais 600.00 euros en 2008, sans tenir compte de l'inflation.

En ce qui concerne l'appel à projet citoyen européen, comme pour le précédent appel à projet, les projets entrants sont validés et la programmation suit son cours.

Vous m'interrogez sur l'AWT. Cette Agence dispose d'un système décalé, mais je peux vous assurer qu'une diminution de 2.000 euros sur son budget ne pose pas de problème. Cette Agence connaît toujours l'effet retard que je vous ai indiqué, mais elle peut l'anticiper, et si un problème survenait, elle pourrait avoir accès, sans intérêt, à sa trésorerie. Il n'y a aucune inquiétude à avoir à cet égard, tout est planifié.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Je note qu'en 2008, les relations internationales ont coûté plus cher qu'en 2007, tenant compte de l'indexation.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – La question n'était donc pas très précise.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Quand on fait le bilan en 2008, il apparaît que la gestion du département coûte plus cher qu'en 2007, ce qui est normal et sain, mais vous avez dit l'inverse.

Mme Brigitte Defalque (MR). – Vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas de problème relativement à l'AWT. Ma question était de savoir s'il n'était pas préférable d'harmoniser les critères. Avoir deux régimes différents ne me paraît pas logique et raisonné.

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – On pourrait effectivement se poser la question. L'arrêté existait bien avant mon arrivée au Gouvernement. Les choses fonctionnent de cette façon pour tous les OIP. Ce procédé constitue un avantage pour ces organismes, puisqu'il consiste à faire retoucher ce à quoi l'organisme avait normalement droit l'année suivante. Avec ce système, l'OIP sait exactement quel montant il recevra, ce qui ne serait pas le cas avec un calcul lié à l'index. En contrepartie de ce système avantageux, le délai d'attente est un peu plus long, mais j'insiste sur le fait que ce système est plus favorable aux OIP.

Mme Brigitte Defalque (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. En ce qui concerne le mouvement diplomatique, je me permetterai de vous interroger, via une question orale, en Commission.

VOTE

M. le Président. – Le projet de décret a été adopté par 8 voix contre 2.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. MILLER À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «LA POURSUITE DU PROCESSUS DE RATIFICATION DU TRAITÉ DE LISBONNE»

M. Richard Miller (MR). – Le résultat négatif du referendum irlandais relatif au Traité de Lisbonne est une nouvelle déception après les «non» français et néerlandais au projet de Traité Constitutionnel, venant enrayer le processus de construction européenne.

C'est d'autant plus regrettable du point de vue de notre entité régionale, qu'outre les avancées démocratiques, parlementaires et politiques du Traité de Lisbonne, celui-ci engageait des résultats importants pour les pouvoirs régionaux.

Dès l'annonce de ce résultat, plusieurs voix se sont fait entendre, notamment celle du Président de la Commission et celle du Premier Ministre belge, pour recommander la poursuite du processus de ratification par les pays où ce processus était encore en cours, la volonté étant d'aboutir à un texte ratifié par les 26 autres États membres.

D'après certains articles de presse, la Tchèquie ne semble guère enthousiaste pour aller en ce sens. Qu'en est-il, à votre connaissance? *Quid* de l'appréciation portée par les autres États membres? Enfin, comment voyez-vous l'évolution du processus de ratification dans notre pays puisqu'à ce jour, la Communauté flamande n'a pas encore ratifié le texte?

Par ailleurs, un sommet européen s'est tenu à Bruxelles. Les entités fédérées belges, dont la Région wallonne, ont-elles été consultées pour la définition d'une position commune? Selon vous, quelles pourraient être les pistes pour sortir de cette impasse?

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Le 12 juin dernier, les Irlandais se sont prononcés par referendum contre la ratification du traité de Lisbonne. Suite à cela, je ne veux pas choisir l'attitude apaisante et dédramatisante. Ce «non» irlandais est une grosse déception qui vient ni plus ni moins qu'hypothéquer l'avenir de l'Europe. Cependant, je considère qu'il faut réagir à ce «non» avec un engagement européen accru. La réponse ne peut consister ni à culpabiliser les électeurs irlandais, ni à arrêter le processus de ratification. Ce processus, dans lequel les Gouvernements des Etats-membres de l'Union se sont tous engagés, doit au contraire être accéléré et achevé avant de prendre toute décision sur la suite. Et je me réjouis que pareille décision ait été prise par les Chefs d'Etats et de Gouvernements réunis la semaine dernière en Conseil européen. J'en profite pour préciser que, bien sûr, nous avons été associés aux réunions organisées par la DGE pour discuter des projets de conclusions du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008.

Dans ses conclusions des 19 et 20 juin 2008, le Conseil européen a indiqué, je cite, que «les Parlements de 19 Etats membres avaient ratifié le traité et que le processus de ratification se poursuivait dans d'autres Etats membres». Le Président français Nicolas Sarkozy (qui prend la Présidence de l'UE au 1er juillet), dans ses déclarations, a été plus loin que le texte des conclusions du Conseil. Il a fait savoir que: «Le Traité de Lisbonne existe. Il a été signé par 27 Etats-membres. Dix-neuf l'ont approuvé, un l'a rejeté. Nous avons pris la décision que le processus de ratification devait se poursuivre dans tous les Etats-membres» .

Chez nous, toutes les entités ont ratifié le traité excepté le Parlement flamand qui ne s'est pas encore prononcé sur le texte (en Flandre, le traité de Lisbonne en est encore à la phase gouvernementale, en seconde lecture) et la CoCoF qui devrait le faire dans le courant du mois de juillet.

Toujours en ce qui concerne la poursuite des ratifications; le Conseil européen a noté que la République tchèque ne pouvait pas achever son processus de ratification tant que la Cour constitutionnelle n'aura pas rendu un avis favorable sur la conformité du Traité de Lisbonne avec l'ordre constitutionnel tchèque.

La ratification du Traité de Lisbonne en République tchèque pose actuellement problème. Au Conseil européen de la semaine dernière, le Premier Ministre tchèque Mirek Topolanek a soutenu la ratification du traité. Mais dans son pays, il doit affronter un vent contraire où le président, l'eurosceptique Vaclav Klaus, juge le Traité de Lisbonne déjà mort. Il importe donc de suivre la situation avec vigilance car un deuxième rejet du Traité de Lisbonne serait fatal.

«Le Conseil européen a convenu qu'il fallait davantage de temps pour analyser la situation. Il a noté que le gouvernement irlandais procéderait à des consultations actives, tant au niveau national qu'avec les autres Etats membres, afin de proposer une voie commune à suivre». Concrètement, dans le cas de l'Irlande, les dirigeants européens espèrent pouvoir convaincre Dublin d'organiser un nouveau referendum après le rejet du 12 juin. L'idée est donc, qu'une fois les 26 autres ratifications achevées avant la fin de l'année 2008, Dublin, à moins de se mettre en retrait de l'Union, n'ait d'autre choix que d'organiser un nouveau vote populaire. En complétant, si nécessaire, le texte d'un protocole additionnel répondant aux inquiétudes des Irlandais et accorder ainsi à l'Irlande certaines dérogations et certaines garanties, comme ce fut le cas pour le Danemark qui avait voté en faveur du traité de Maastricht en 1992 après un premier referendum qui s'était soldé par un échec.

Le Président français Nicolas Sarkozy a déclaré qu'il se rendrait en Irlande le 11 juillet pour essayer de comprendre les raisons du «non». Il a également annoncé qu'il recevrait, le lendemain, les Premiers-Ministres tchèque et suédois pour leur faire un compte-rendu de son voyage. La République tchèque et la Suède exerceront la Présidence de l'UE après la France.

Le Conseil européen a choisi de se donner quatre mois pour tenter de trouver une solution à la crise née du rejet du Traité de Lisbonne en Irlande. Les Chefs d'Etats et de Gouvernement se sont fixé rendez-vous le 15 octobre 2008, date de leur prochain sommet pour faire le bilan de la question et examiner la voie à suivre. Le Conseil européen a aussi souligné que, «en attendant, il était important de continuer d'obtenir des résultats concrets dans les différents domaines qui présentent un intérêt pour les citoyens».

Je préciserai enfin que, compte tenu des circonstances, il aurait été difficile d'aboutir à des conclusions plus volontaristes et à un compromis plus ambitieux.

Mon opinion est qu'il est évident que nous devons d'abord privilégier une solution qui conduise à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le plus rapidement possible à l'égard de tous les Etats-membres.

Cependant, si cela s'avérait impossible et que l'Union européenne devait continuer à fonctionner dans le cadre des dispositions du Traité de Nice, alors je considérerais que la mise en place de coopérations renforcées devrait être privilégiée. Je pense qu'il faut commencer à aller plus loin dans cette piste de solution.

Je partage totalement l'avis de Jacques Delors: « Aujourd'hui, la réflexion de fond à mener sur l'Europe est: «Quelle que soit sa taille, est-ce qu'un seul pays, grand ou petit, peut s'opposer à l'avancée de la construction européenne?»» Cette question avait été tranchée grâce à ce que l'on a appelé la différenciation, puis les coopérations renforcées. Est-ce qu'en 1985, nous aurions démarré le processus de Schengen, la liberté de circulation des personnes à l'intérieur de l'Union, si nous avions dû attendre l'accord de tous? La décision a été prise à cinq sur neuf e,t peu à peu, les autres nous ont rejoint... sauf l'Irlande et le Royaume-Uni. Aurait-on lancé la monnaie unique européenne en 1991, s'il avait fallu l'accord de tous? Onze Etats membres sur quinze étaient favorables à la monnaie unique et remplissaient les conditions.

Dire cela, ce n'est pas menacer les Irlandais, c'est juste rappeler les conditions de l'efficacité. Ce qui était vrai à neuf ou à quinze, l'est peut-être encore à 27.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie pour cette réponse très complète. Je partage l'ensemble des éléments mis en avant.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES

TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «L'ACCORD EUROPÉEN EN MATIÈRE D'IMMIGRATION»

M. Richard Miller (MR). – Un débat fort important est actuellement en cours au sein des instances européennes à propos de la politique de l'Union en matière d'immigration.

Réuni au début de ce mois à Luxembourg, le Conseil Justice et Affaires Intérieures, a vu une majorité qualifiée se dégager en faveur de la directive «Retour». Toutefois, le Parlement européen doit encore se prononcer sur le sujet.

À Luxembourg, la Belgique a maintenu sa réserve sur ce texte, principalement pour ce qui concerne la possibilité, prévue par le texte européen, de détenir pendant une durée maximale mais non obligatoire de 18 mois, un clandestin dans l'attente d'être expulsé. Pour rappel la durée moyenne de détention en Belgique est de 22 jours et de 32 en France, alors qu'elle est sans limite dans certains États-membres.

Le texte prévoit aussi des dispositions relatives au regroupement familial ainsi qu'à la migration économique.

Mes questions sont les suivantes: la position de la Belgique, pour ce cas précis, mais également pour l'ensemble de la problématique, fait-elle l'objet d'une concertation entre le Gouvernement fédéral et les entités fédérées, compte tenu de la compétence régionale «Intégration des personnes étrangères»? Si oui, quelle a été la position défendue par le Gouvernement wallon?

Si ce n'est pas le cas, est-il envisageable que ces questions soient évoquées en Comité de concertation? En cas d'adoption de la directive, la Région sera t-elle concernée par son application?

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Le 18 juin dernier, le Parlement européen a adopté le texte de l'arrêté définitif. Ce texte est conforme à la position commune du Conseil et donc la procédure est terminée à ce niveau.

Cette directive relève des compétences fédérales exclusives, raison pour laquelle nous ne sommes pas intervenus.

Les sujets qui ont fait le plus débat concernaient surtout la Police des étrangers. En examinant attentivement la propsition de la Commission, nous n'avons vu aucune disposition qui nécessiterait un acte de transposition par la Région wallonne. La Région n'interviendra donc que lorsqu'elle sera concernée, ce qui n'est pas le cas à ce stade.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie pour cette excellente réponse.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-François Bairiot, Auditeur à la Cour des comptes
Mme Brigitte Defalque, MR
M. Freddy Deghilage , PS
M. Richard Miller, MR
Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre
M. Louis Smal, Président
M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AST	Agence de Stimulation technologique
AWT	Agence wallonne des Télécommunications
CoCoF	Commission communautaire française
DGE	Direction générale de l'Économie
DGTRE	Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie
FRIA	Fondation pour la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture
OIP	Organisme d'Intérêt public
PIB	Produit intérieur brut
SPF	Service public fédéral
UE	Union européenne